



Conseil d'administration du 05 juillet 2021

VOTE - Délibération n° 8 du 05/07/2021
Tarifs restauration année universitaire 2021-2022

Exposé des motifs

Les tarifs sont révisés chaque année pour tenir compte de l'évolution des prestations et des coûts.

Les tarifs votés seront applicables au 1er août 2021

Délibération

« Il est demandé aux administrateurs d'approuver les tarifs restauration pour l'année universitaire 2021-2022. »

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Versailles, le 05 juillet 2021

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation
pour l'Ile-de-France
Présidente du conseil d'administration du
Crous de l'académie de Versailles


Simone BONNAFOUS